

## CONDITIONS DU SERVICE *Tel2Pay*

A retourner obligatoirement signé à OVH Sarl, 140 Quai du Sartel 59100 Roubaix

Dernière mise à jour le 11 novembre 2003

### ENTRE :

La société **OVH**

SARL au capital de 7.622 euros, immatriculée au RCS sous le n° B 424 761 419,  
Dont le siège social est sis 140 Quai du Sartel 59100 ROUBAIX,  
Prise en la personne de son représentant légal,  
Dénommée ci-après "**Le Fournisseur**"

D'UNE PART,

### ET :

Le propriétaire du site  
Dénommé ci-après "**Le Client**"

D'AUTRE PART,

Collectivement dénommées "les Parties".

### PREAMBULE

Le Fournisseur met en place un Service intitulé ci-après "*Tel2Pay*", ayant pour finalité la possibilité pour le Client de mettre à disposition des visiteurs de son site (ci-après dénommés "les Utilisateurs") certaines pages Web, préalablement définies par le Client, par un accès conditionné à un appel Télématique, c'est-à-dire vers un numéro non géographique, permettant d'accéder au marché des services spéciaux.

Ce Service permet, par le biais d'un opérateur télécom, d'accéder à des services dont l'étendue conditionne le choix du préfixe du numéro et la police tarifaire.

Ce service est conditionné à l'utilisation par le Client d'un hébergement mutualisé ou dédié chez OVH. Le site dont le service *Tel2Pay* donnera l'accès devra donc se trouver sur l'infrastructure système ou réseau d'OVH.

## ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Les présentes ont pour finalité de **définir** les modalités de à mise à disposition, par le Client, au bénéfice des utilisateurs du site Internet d'un accès ponctuel à des pages Web protégées ou à accès limité, selon des modalités ci-après exposées, et de prévoir les droits et obligations des parties relatifs à l'utilisation du Service *Tel2Pay*.

## ARTICLE 2 : PARTIES

### 2.1 Le Fournisseur

Le Fournisseur du Service télématique a vocation à offrir, par le biais du Service Télématique un accès limité fonctionnellement et dans le temps à des pages Internet.

En tant que prestataire technique, le Fournisseur aura un rôle d'intermédiaire entre l'Utilisateur et le Client.

### 2.2 Le Client

Le Client offre la possibilité aux Utilisateurs d'accéder à un moindre coût à des pages Web dont l'accès est limité.

### 2.3 L'Utilisateur

L'Utilisateur bénéficie de l'accès à certaines pages Web prédéfinies, dont le coût et les modalités d'accès sont visibles et prédéterminées sur le site du Client.

## ARTICLE 3 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le Fournisseur propose au Client d'insérer de manière accessible, claire, visible et non ambiguë une offre permettant à l'Utilisateur final un accès forfaitaire limité dans le temps ou à un accès à la durée, dans tous les cas par le biais d'un appel à un Service Télématique adapté aux services proposés.

L'accès pourra aussi se faire, pour l'Utilisateur, par le biais d'un kit de connexion qui sera fourni à titre gracieux par le Fournisseur.

### 3.1 L'offre au forfait

L'Utilisateur qui souhaite se connecter au site du Client protégé par un code d'accès se verra délivrer ce code par l'appel du Service Télématique indiqué sur la page concernée du site.

Le coût de l'appel téléphonique sera facturé à l'Utilisateur pour un montant forfaitaire indiqué sur le site du Client.

Ce montant sera valable quelle que soit la durée de connexion sur le site et pour les pages concernées par le code d'accès.

### 3.2 L'offre à la durée

L'Utilisateur, pour avoir accès aux pages Web protégées, devra faire appel à un Service Télématique, afin de se voir attribuer un mot de passe valant code d'accès et laisser dévoilé, pendant toute la durée de la connexion sur le réseau Internet, le poste téléphonique à partir duquel l'appel a été émis.

La connexion est donc facturée en fonction du Service appelé, et dont la tarification est clairement visible et accessible sur le site Internet concerné.

### 3.3 La connexion par kit

Le Fournisseur adresse à tout Utilisateur qui en fait la demande, à titre gracieux, un kit de connexion, permettant, pour les sites et les services préalablement déterminés, à l'Utilisateur de se connecter directement à partir de la ligne d'accès au réseau Internet, sans avoir à procéder à un appel particulier, préalablement à la connexion.

Cependant, un module de validation, à chaque connexion, est proposé à l'Utilisateur, qui rappelle non seulement le numéro appelé mais aussi la tarification associée.

Pour ce type de connexion, l'Utilisateur devra accepter et valider, durant la phase d'installation du kit, les conditions d'utilisation du Service spécifique à ce type d'accès.

## ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DES PARTIES

### 4.1 Obligations du Client

**4.1.1** Le client s'engage à renseigner fidèlement et sincèrement la Fiche Client annexée au présent contrat. Il s'engage à fournir des informations exactes et conformes au site Internet dont le service Tel2Pay donnera accès. OVH se réserve le droit de refuser tout site dont le contenu ne serait pas en accord avec le présent contrat. L'objet, le résumé et a fortiori la nature du site dont le service Tel2Pay donne accès ne pourra être changé sans un nouveau contrat et une nouvelle validation de la part d'OVH.

Le Client prendra soin, préalablement à l'ouverture du Service *Tel2Pay*, et en fonction de ses activités développées sur le réseau Internet, de choisir le palier adapté et s'interdit formellement, en conséquence, de faire appel à un Service Télématique qui prohiberait le type de Service développé par le Client.

Le Client s'engage à respecter à ce titre les Recommandations déontologiques relatives aux services Télématiques qui se trouvent à l'adresse suivante Internet suivante : <http://www.ovh.com/fr/support/contrat/Contrat-Deontologique.pdf>

Le Fournisseur de Service télématique se réserve le droit, en cas d'inobservation de cette stipulation, considérée comme substantielle entre les Parties, de prendre toute mesure utile afin de faire cesser le trouble causé par une telle activité illicite, notamment par un décâblage immédiat sans préavis, nonobstant résiliation éventuelle des présentes aux torts exclusifs du Client.

Il est en outre convenu entre les Parties que le Client s'engage à ne pas mettre à la disposition des Utilisateurs les types d'activités ci-après énoncées, à titre non exhaustif :

- les contenus à caractère violent ou à caractère pornographique,
- les contenus susceptibles à porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité,
- les contenus remettant en cause les principes Républicains de l'égalité entre les femmes et les hommes,
- les contenus portant atteinte à la protection des mineurs,
- les contenus encourageant la commission de crimes et/ou de délits ou incitant à la consommation de substances interdites,
- les contenus incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence,
- les contenus correspondant à la diffusion d'histoires pour adultes.

**4.1.2** Sur le palier en 0899 sont exclus en plus les services dont le contenu correspond à des annonces (emplois, rencontres, ...), à des services principalement destinés à l'enfance, aux jeux, lotos et paris en tout genre, aux services d'astrologie, de voyance, d'art divinatoire, d'horoscope, de biorythmes, à tout service de simulation de prêt.

**4.1.3** Le Service *Tel2Pay* est ouvert à toute personne majeure et possédant la capacité juridique, en particulier, pour les personnes morales, la possibilité d'engager financièrement la société ou l'entité juridique que la personne physique représente.

**4.1.4** Plus globalement, le Client s'engage à respecter les lois en vigueur à la date de signature des présentes, mais aussi tout le long de la mise à disposition des Utilisateurs du Service *Tel2Pay*, en particulier tous les textes relatifs à la mise en ligne d'informations, qu'elles soient sous la forme textuelle, audio, vidéo ou autre.

En particulier, le Client s'interdit formellement de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'autrui, notamment les droits d'auteur, de marque, de brevet ou ceux portant sur le droit *sui generis* des producteurs de banques de données.

**4.1.5** Pour utiliser le service *Tel2pay* sur son site Internet, le Client doit insérer sur la page donnant accès au contenu privé, un module d'identification fourni à l'inscription par OVH. Ce module ne devra en aucun cas ni être modifié, ni être communiqué ou transmis à quiconque, sous peine de résiliation immédiate du service.

Le Client s'engage en outre, pour toutes les pages accessibles par le biais du Service Télématique, à fournir un service techniquement le plus fluide possible, et dépourvu de liens hypertextes pointant vers des pages inexistantes.

Le Client prendra toute précaution afin de sauvegarder le contenu mis à disposition par le Service Télématique *Tel2Pay*. Le Client informera les Utilisateurs des coûts et modalités d'accès au Service.

**4.1.6** Le Client ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité du Fournisseur en cas de résiliation du Service rendu effective après ou non avis du CST (Conseil Supérieur de la Télématique), ou du CTA (Comité de la Télématique Anonyme), quel qu'en soit le motif.

**4.1.7** Le Client s'engage à déclarer auprès de l'administration fiscale tous les revenus générés par l'utilisation du service *Tel2Pay*. Au cas où le Client est un particulier, il n'est pas

assujettis à la TVA, il s'engage donc formellement à configurer le service *Tel2Pay* de manière à ce que celui-ci le rétribue HORS TVA.

Le Fournisseur ne saurait être tenu pour responsable de la non déclaration ou d'une déclaration erronée de la part du Client.

#### **4.2 Obligations du Fournisseur**

Le Fournisseur s'engage à fournir au Client, à bref délai, dès signature des présentes, l'intégralité des documents, en particulier sous forme informatique, comprenant les modalités de mise en place et de mise à disposition du Service *Tel2Pay* par le biais de scripts adaptés.

Il s'engage à ce titre à répondre à toute demande technique de la part du Client qui éprouverait des difficultés à mettre en place sur son site le Service *Tel2Pay*.

Le Fournisseur ne pourra être rendu responsable des dysfonctionnements éventuels dont l'origine serait une défaillance de l'opérateur télécom choisi. En particulier, le Client demeure seul responsable en cas d'utilisation ou de mise à disposition de services ne correspondant pas au palier tarifaire choisi.

En conséquence, le Fournisseur, en cas d'extraction illicite des données contenues sur le site cible, ne pourra être tenu pour responsable, à quelque titre que ce soit, aussi bien sur le plan civil que sur le plan pénal, des abus commis par les Utilisateurs et portant atteinte aux intérêts du Client.

#### **ARTICLE 5 : EVOLUTIONS DU SERVICE *Tel2Pay***

Le Fournisseur se réserve le droit de mettre à jour, notamment pour des besoins techniques, le Service proposé au Client.

En conséquence, le Client s'oblige à procéder à cette mise à jour opérée à la discrétion du Fournisseur du Service.

A défaut, le Client s'expose à ce que le Service ne soit plus accessible aux Utilisateurs et ne pourra en conséquence, pour raison d'inobservation de la présente clause, rechercher la responsabilité du Fournisseur pour défaut d'efficacité ou pour dysfonctionnement du Service.

#### **ARTICLE 6 : RESILIATION**

Les Parties ont la faculté, quelle qu'en soit la cause, de résilier le contrat, sans motif, à condition de respecter un préavis de trente jours.

La résiliation s'effectuera en tout état de cause par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'exclusion de toute autre forme de résiliation, y compris le courrier électronique.

En outre, le Fournisseur, en cas de non-respect des obligations du Client visées aux présentes, aura la faculté, sans préavis, de résilier les présentes, sans préjudice des dommages et intérêts pourraient solliciter du Client pour non-respect des dispositions contractuelles.

A la fin du contrat, le Client s'engage à détruire l'intégralité des documents logiciels, scripts ou toute autre information dont il aurait été rendu destinataire pour les besoins de la mise en place et de la mise à disposition du Service *Tel2Pay*.

#### **ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Il est rappelé au Client que l'intégralité des informations, documents, logiciels, scripts, fournis au Client pour les besoins de la mise en oeuvre du Service *Tel2Pay*, sont la propriété exclusive du Fournisseur qui ne délivre au Client qu'un droit d'utilisation limité à la fourniture du Service à l'Utilisateur.

La marque "Audiotel" appartient à France Télécom. En conséquence, le Client s'interdit de l'utiliser, à titre verbal ou semi-figuratif dans ses relations avec les Utilisateurs, excepté pour la simple divulgation contractuelle du Service proposé. Il doit dans tous les cas rappeler aux Utilisateurs le caractère protégé de la marque " Audiotel ", ainsi que son propriétaire.

#### **ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITE**

L'intégralité des informations, documents, logiciels, scripts, échangés entre les Parties, sont soumis à la confidentialité la plus stricte.

En conséquence, le Client s'interdit formellement de divulguer à tout tiers non autorisé préalablement, l'intégralité de ces informations.

Si une telle communication était rendue indispensable pour les besoins du Service, l'autorisation préalable du Fournisseur n'en est pas moins requise, laquelle sera sollicitée par courrier électronique à l'adresse : support@ovh.net ; une réponse sous 24 heures sera délivrée par le Fournisseur.

#### **ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE**

Sont qualifiés de force majeure tous les événements qualifiés comme tels par la Jurisprudence de la Cour de Cassation, notamment les incendies, inondations, *lock-out*, ainsi que tout événement entraînant de manière irrésistible, insurmontable et extérieure le blocage total ou partiel des réseaux de télécommunications.

Si un tel cas de force majeure, expressément relevé par une des parties, perdure pendant un délai supérieur à un mois, chacune des parties sera en droit de mettre en œuvre la procédure de résiliation des présentes, prévue à l'article 6.

#### **ARTICLE 10 : DONNEES NOMINATIVES**

Le Fournisseur assure le Client que l'intégralité des données nominatives qu'il conserve aux fins d'une bonne gestion du service et de la tarification a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés portant le numéro 634232.

En outre, conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, le Client possède sur cette base de données dûment déclarée un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données nominatives le concernant.

## ARTICLE 11 : INTEGRALITE

Le présent contrat exprime l'intégralité des obligations des Parties.  
De même, la charte déontologique du Conseil Supérieur de la Télématicque relative aux services Télématicques fait partie intégrante des présentes.  
Aucune indication, aucun document, ne peuvent engendrer des obligations au titre des présentes, s'ils ne font l'objet d'un avenant signé par les deux Parties.

Aucune correspondance antérieure à la signature du présent contrat ne peut engendrer des obligations au titre dudit contrat.

## ARTICLE 12 : RENONCIATION ET TOLERANCE

Il est formellement convenu entre les cocontractants que toute tolérance ou renonciation de l'une des Parties dans l'application de tout ou partie des engagements prévus au présent accord, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du présent accord, ni générer un droit quelconque.

Plus précisément, aucun retard ni aucune inaction, abstention ou omission de la part du Fournisseur dans l'exercice de l'un quelconque de ses droits au terme du présent accord ne portera atteinte aux dits droits, ni ne sera considéré comme impliquant de sa part une renonciation à se prévaloir de ses droits.

## ARTICLE 13 : NON VALIDITE PARTIELLE

Si une stipulation particulière du présent contrat est tenue pour non valide, ou déclarée telle par une décision ayant autorité de la chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée, à l'exception de l'annulation de l'article 4.1.1, considéré par les Parties comme étant essentiel.

## ARTICLE 14 : DIFFERENDS

Le présent contrat est soumis au droit Français.

Pour le cas où un litige naîtrait entre les Parties du fait de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent préalablement à toute action en Justice que toute réclamation fera l'objet d'une mise en demeure préalable par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

Toute partie pourra ensuite après un délai de dix jours suivant l'envoi du courrier visé à l'alinéa précédent, engager toute procédure utile, compétence expresse étant attribuée aux Juridictions de la Ville de LILLE.

*Nom :* ..... *Prénom :* .....

*Date :* .....

*Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et Approuvé":*

*Cachet de l'entreprise :*

--

**Tel2Pay: Fiche Client**

A retourner obligatoirement signé à OVH Sarl, 140 Quai du Sartel 59100 Roubaix

**Informations vous concernant :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Déclare s'engager à titre personnel et au titre de la structure qu'il représente.  
Fonction : ..... Société : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Pays : .....  
Tel : ..... Fax : .....  
Email : .....

**Reversement :**  TVA  Hors TVA  
Si vous êtes un particulier, vous n'êtes pas assujetti à la TVA, cochez « Hors TVA » (cf: article 4.1.7)

**Informations concernant le site :**

L'adresse du site : www.....  
Objet : Annonces de rencontre Autre type d'annonces  
Service destiné aux enfants Service destinés aux enfants  
Jeux, lotos, paris, etc... Astrologie, voyance, etc...  
Simulation de prêts Charme  
Autres : à préciser .....

Résumé du site :  
.....  
.....  
.....

Type de micropaiement :  à l'acte  à la durée

**"J'ai pris connaissance des conditions générales, conditions particulières et annexes de OVH, telles qu'elles apparaissent sur son site à ce jour et je les accepte intégralement".**

Date : .....

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et Approuvé":

Cachet de l'entreprise :

